

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/078 DU 15/01/2015 PORTANT
PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'AGENT DE L'ORDRE
JUDICIAIRE.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents d'Ordre Judiciaire ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice.

ORDONNE

Article 1 : L'affectation temporaire de Madame NDINUWAMPAYE Spès au Tribunal de Travail de BUJUMBURA est prolongée jusqu'au 15/01/2015.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 15/01/2015

Pascal BARANDAGIYE

